

# Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions



# Permis de construire

comprenant ou non des démolitions

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de feurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique certa

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet			
Vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs,)     Vous réalisez une nouvelle construction     Vous effectuez des travaux sur une construction existante	PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier			
Votre projet d'aménagement ou de construction comprend des démolitions	La présente demande a été reçue à la mairie			
Votre projet nécessite une autorisation d'exploitation com- merciale	Cachet de la mairie et signature du receveur			
Pour savoir précisément à quelle formalité sont soumis vos travaux et aménagements, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet.	Dossier transmis :   \[ \begin{align*} \text{a} & l'Architecte des Bâtiments de France} \\ \text{au Directeur du Parc National} \\ \text{au Secrétariat de la Commission Départementale} \\ \text{d'Aménagement Commercial} \end{align*}			
1 - Identité du demandeur e demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à pa es décisions prises par l'administration seront notifiées au demande eront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du	rtir du 2 <sup>ème</sup> , doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs» ur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui			
Vous êtes un particulier Madame ☐ Monsie	eur 🗖			
Nom:	Prénom :			
Date et lieu de naissance				
Date: Commune:				
Département : Pays :				
Vous êtes une personne morale Dénomination : SAUT DALLES ENERGIE GUYANE	Raison sociale :SASU			
N° SIRET: 7, 9, 9, 4, 3, 5, 0, 8, 5, 0, 0, 0, 1	2 Type de société (SA, SCI,) :			
Représentant de la personne morale : Madame   Monsie	ur ☑			
Représentant de la personne morale : Madame Monsie	ur ☑ Prénom : <b>Sébastien</b>			
3 80				
Nom : CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 67 Voie : Impasse du chèvr	Prénom : Sébastien efeuille - Lotissement Ganty			
Nom : CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 67 Voie : Impasse du chèvr Lieu-dit : Locali	Prénom : Sébastien  efeuille - Lotissement Ganty  té : MATOURY			
Nom : CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse : Numéro : 67 Voie : Impasse du chèvr Lieu-dit : Locali Code postal : 9 7 3 5 1 BP : Cedex : Cedex : Code	Prénom : Sébastien  efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali  Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex: Cedex: Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2	efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex: Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres	Prénom : Sébastien  efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex: Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres	efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali  Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex: Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame	efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex:	efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro:67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali  Code postal: 9, 7, 3, 5, 1, BP: Cedex: Téléphone: 0, 5, 9, 4, 3, 0, 4, 7, 1, 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame   Nom:  OU raison sociale:	efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex: Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame  Nom: OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie:	efeuille - Lotissement Ganty  té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali  Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex:  Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays:  Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame   Nom:  OU raison sociale:  Adresse: Numéro: Voie:  Lieu-dit: Locali	efeuille - Lotissement Ganty  té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Nom: CLERC  2 - Coordonnées du demandeur  Adresse: Numéro: 67 Voie: Impasse du chèvr Lieu-dit: Locali Code postal: 9 7 3 5 1 BP: Cedex: Téléphone: 0 5 9 4 3 0 4 7 1 2  Si le demandeur habite à l'étranger: Pays: Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres préciser son nom et ses coordonnées: Madame Nom:  OU raison sociale: Adresse: Numéro: Voie: Lieu-dit: Locali Code postal: Decade Cedex: Cede	efeuille - Lotissement Ganty té : MATOURY  indiquez l'indicatif pour le pays étranger :  Division territoriale :  que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez Monsieur Personne morale Prénom :			

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à j.cornand @voltalia.com l'adresse suivante :

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

3.1 - Localisation du (ou des) terrain(s) Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire Adresse du (ou des) terrain(s)					
Numéro : Voie : Chemin départemental 8					
Lieu-dit : Sarcelle Localité : MANA					
Code postal: 9,7,3,6,0 BP: Cedex:					
Références cadastrales¹: (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veui page 9)  Préfixe: Section: A_S_ Numéro: 3_8  Superficie de la parcelle cadastrale (en m²): 446 739 m²	llez renseigi	ner la fiche	e complémentaire		
3.2 - Situation juridique du terrain (ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous p ou de bénéficier d'impositions plus favorables) Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?	ermettre de f		es droits à construire  Je ne sais pas		
	Oui 🗖		Je ne sais pas		
Le terrain est-il situé dans un lotissement ?					
Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbai		Non ☑ Non ☑	Je ne sais pas  Je ne sais pas		
Partenarial (P.U.P) ? Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?	Oui 🔲		Je ne sais pas De ne sais pas D		
Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les conr	naissez, les	dates de d	décision ou d'auto-		
risation, les numéros et les dénominations :	err anno aproposition and a section of a social de-	na na maka mana manaka daka pendenda	errane e la lacación de antenación de como		
	II space (classes) i speciment a since				
4 - À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagemer Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de					
4.1 - Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés (cochez la ou le	s cases cor	respondar	ntes)		
Quel que soit le secteur de la commune  Lotissement  Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre  Terrain de camping  Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances  Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés  Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports  Aménagement d'un golf  Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de résidences mobiles de loisirs  Contenance (nombre d'unités):  Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol:	de caravan	es ou			
Superficie (en m²):					
Profondeur (pour les affouillements) :					
<ul> <li>Hauteur (pour les exhaussements):</li> <li>Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surfaconstituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs</li> <li>Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant des leurs utilisateurs</li> </ul>			1997 1		
<ul> <li>□ Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles</li> <li>□ Dans les secteurs protégés</li> <li>Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé¹:</li> <li>□ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux</li> <li>□ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières</li> <li>Aménagement situé dans un secteur sauvegardé¹:</li> <li>□ Création d'une voie</li> <li>□ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante</li> <li>□ Création d'un espace public</li> <li>Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle¹:</li> <li>□ Création d'un espace public</li> </ul>					

Courte description de votre projet ou de vos travaux :		
Courte description de voire projet ou de vos travaux.		
Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) :		
Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :		
		=
4.2 - À remplir pour une demande concernant un lotissement		
Nombre maximum de lots projetés :		
Surface de plancher maximale envisagée (en m²):		
Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?  □ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot		
☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande		
☐ La constructibilité sera déterminée à la vente de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un ce	rtificat aux con	structeurs
<u> </u>		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?	Oui 🗖	Non 🗖
si oui, quelle garantie sera utilisée ?		
consignation en compte bloqué 🔲 ou garantie financière d'achèvement des travaux 🖵		
joindre la convention		
Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?	Oui 🗖	Non 🗖
4.3 - À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'héberç		
Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :		
Nombre maximal de personnes accueillies :		
Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)		
Nombre d'emplacements réservés aux HLL :		
	itation :	
Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'explo	niauon .	
Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?	Oui 🗖	Non 🗖
Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements		

5 - À remplir pour une demande comprenant un	n projet de construction
5.1 - Architecte	
Vous avez eu recours à un architecte : Oui 🗹 Non 🖵	
Si oui, vous devez lui faire compléter les rubriques ci-dessou	s et lui faire apposer son cachet
Nom de l'architecte : ADEKWAT ARCHITECTURE	Prénom :
Numéro : 7 Voie : Avenue Cassias	
Lieu-dit : 7C rés "Vallée de Bourda" Loca	lité : Cayenne
Code postal : 9 7 3 0 0 BP : Cedex : Cedex :	
N° d'inscription sur le tableau de l'ordre : \$17681	
Conseil Régional de : Guyane	
Téléphone : 0 6 9 4 4 2 0 9 1 9 ou Téléc	opie : ou
Adresse électronique :	adekwat @icloud.com
	connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre n et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les e code.  Cachet de l'architecture
Signature de l'architecte :	Cachet de l'architecte:    Cachet de l'architecte:   Cachet de l'arch
Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé e Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une gatoire.	Control of the contro
5.2 - Nature du projet envisagé  Nouvelle construction	
Travaux sur construction existante	
Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance a	vant l'achèvement de la (ou des) construction(s)
	vani rachevement de la (ou des) construction(s)
Courte description de votre projet ou de vos travaux : Installation d'un parc solaire photovoltaïque au sol cou	plé à un dispositif de stockage.
Il s'agit d'installations "légères" et les principaux éléme - Les tables de modules photovoltaïques reposant sur (Surface modules photovoltaïques : 22 140 m² pour un - Les postes de transformation - Les batteries et convertisseurs associées - Le poste de livraison (L'énergie produite sera réinjectées sur le réseau publi - Les éléments de sécurisation divers (clôture, portail, et les constructions respecteront la morphologie du terra limitées.	pieux ne puissance crête d'environ 4 MW) nc de distribution de l'électricité)
Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure électrique nécessaire à votre projet : 400 kVA	e à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance

<sup>2</sup> Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte (ou un agréé en architecture) si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 170 m²;

- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble aprés travaux au-delà de 170m²

- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m²;

5.3 - Informations co	omplémentaires					
Nombre total de	logements créés :		don	t individuels: L	dont co	llectifs:
			type de financemer			
Logement Locatif Soc		0 20 1.00			Prêt à taux zéro	H 11 - 11
Autres financemen	nte :		100 N		Trota taan 2010	d Louisepad
	n principale des log	omonto :	and the second s			e destruit de la latera de la latera de la companion de la latera de la companion de la compan
	A 12		(naraanna marala)		□ Ve	nte 🔲 Location 🗖
Occupation personnel	322		.55	ata ata ata 🗖		-
S'il s'agit d'une occup				Control of the Contro		ence secondaire 🖵
Si le projet porte sur u		tation, veuillez	preciser :Piscine 🖵	Garage 🖵	Véranda 🗖	Abri de jardin 🖵
Autres annexes à			Control of the Contro	(ME) (MA) 1 (A) (MEM A) (MEM (A) (ME) (ME) (ME) (ME) (ME)	0.110.340.2111.0411.0410.040.0411.041.041.041.041.0	1130 (23 MARIO 1130) (1130 MARIO (1130 MARIO 113 (113 MARIO 113 (113 MARIO 113 MARIO 1
Si le projet est un foye				=120.000 0		
Résidence pour perso	70.000 Hall		our étudiants 🗖	Résidence de t		
Résidence hôtelière à	vocation sociale <b>L</b>	■ Résid	ence sociale 🗖	Rési	dence pour personr	ies handicapées 🖵
Autres, précisez :				errors commenced and a second accordance		
<ul> <li>Nombre de cham</li> </ul>	bres créées en foy	er ou dans un h	iébergement d'un a	utre type :		CONTRACTOR
<ul> <li>Répartition du no</li> </ul>	mbre de logements	s créés selon le	nombre de pièces			
1 pièce 2	pièces	3 pièces 📖 🗀	⊥∟⊥4 pièces∟⊥∟	5 pièces	6 pièce	s et plus
Nombre de nivea	ux du bâtiment le p	olus élevé :ı				
	avaux comprennen					
	Surélévation 🗖		Création de n	veaux supplém	entaires 🗆	
Exterision -	Sarcievation =		Creation de 11	vedux supplem	entaires 🛥	
<b>5.4 - Construction pe</b> Période(s) de l'année	ériodiquement dér	montée et ré-in	nstallée struction doit être d	émontée ·		
remode(s) de l'allilee	durant laquelle (les	squelles) la cons	struction doit etre d	emoniee.		
			in a second of the second	1300 - 1000 - 1000 - 1000		COLUMN TO SERVICE DE LA COLUMN
5.5 - Destination d	es constructions	et tableau des	surfaces (unique	ment à remplir	si votre projet de	construction
est situé dans une c						
R.123-9 du code de l	'urbanisme dans	sa rédaction a	ntérieure au 1er ja	nvier 2016).		
	T = -		surfaces de plancher³ en m²		T T	
Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>4</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>5</sup>	Surface supprimée <sup>6</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>5</sup>	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation		W - W - W	(C)		(E)	
Hébergement hôtelier		es de la companya de				
				and the Committee of the Committee of		
Bureaux				III aan aa		
Commerce						
Artisanat <sup>7</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		124				124
Surfaces totales (m²)		124				124
E.C. Inferror	1-1-1-1					
5.6 - Information sur	( <u>****</u> )					rvice public ou
d'intérêt collectif :	Transport 🚨	Enseignement	et recherche 🚨	Action	sociale 🔲	
0.					-	
, Ol	ıvrage spécial 🛭		Santé 🔲	Culture	et loisir 🔲	
	ıvrage special 🗷		Santé 🖵	Culture	et loisir 🖵	

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

4 Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation

du garage d'une habitation en chambre).

5 Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la

transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.
6 Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce

en local technique dans un immeuble commercial).

7 L'activité d'artisan est définie par la loi n°96 603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.7 - Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces (uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5).

Surface de plancher<sup>3</sup> en m<sup>2</sup>

			Surface de plan	cher <sup>3</sup> en m²			
Destinations <sup>4</sup>	Sous-destinations <sup>5</sup>	Surface exis- tante avant travaux (A)	Surface créée <sup>6</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-des- tination <sup>8</sup> (C)	Surface suppri- mée <sup>9</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>7</sup> ou de sous-destina- tion <sup>8</sup> (E)	Surface totale= (A)+(B)+(C)- (D)-(E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole  Exploitation forestière						
Habitation	Logement				-		
Commerce et activités de	Hébergement  Artisanat et commerce de détail						
service	Restauration						
	Commerce de gros		- neivikanasaa-				
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle	erres in estimato e in esti i establicado			-		
	Hébergement hôtelier et touristique						
	Cinéma						
Equipement d'intérêt collectif et ser- vices publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
85	Locaux techniques et industriels des admi- nistrations publiques et assimilés						
	Établissements d'ensei- gnement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spec- tacles						
	Équipements sportifs	3					
	Autres équipements recevant du public						
Autres	Industrie						
activités des secteurs	Entrepôt						
secondaire ou tertiaire	Bureau						
ici dalle	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totale	es (en m²)						

<sup>3 -</sup> Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces.

La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

<sup>4 -</sup> Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme

<sup>5 -</sup> Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme

<sup>6 -</sup> Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du

garage d'une habitation en chambre)
7 - Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées d'ans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées d'ans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées d'ans le tableau vers une autre de ces destinations. mation de surfaces de commerces et activités de service en habitation

<sup>8 -</sup> Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles

<sup>9 -</sup> Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial)

5.8 - Stationnement	
Nombre de places de stationnement	
•	rès réalisation du projet :
Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou rése	
Adresse(s) des aires de stationnement :	Tross on denote ad terrain our request est ende to project
THE MOMENTS THAT HE IS A SHEET OF THE STATE	Section (State Control (Association Control (Association Control (Control (Association Control (Association Contro
tradiciones per gran de Servicion del mandrimento de la companione de la companione de la companione de la comp	м же же и в в принимент выправления в принимент выправления в странения в принимент в принимент в принимент в
Nombre de places :	
Surface totale affectée au stationnement :	m², dont surface bâtie : m²
Pour les commerces et cinémas :	
Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationr	ement:
6 - À remplir lorsque le projet nécessite des démol Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appar de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également deman	tient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet
Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la dé	molition est envisagée ont été construits :
☐ Démolition totale	
Démolition partielle	
En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui ser Nota : Les constructions existantes (liées à l'activité de l'aé	
Précisons que les 3 bâtiments cadastrés apparaissant sur n'existent plus aujourd'hui.	
Nombre de logement démolis : ـــــــــــــــــــــــــــــــــــ	
7 - Participation pour voirie et réseaux	
Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation potaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est di	ur voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du proprié- fférent du demandeur
Madame ☐ Monsieur ☐ Personne morale ☐ Nom:	Prénom :
OU raison sociale :	
Adresse : Numéro : Voie :	
Lieu-dit: Localité	
Code postal : BP : Cedex :	
Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :	Division territoriale :

## Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Préfixe : Section : Numéro : Surperficie de la parcelle cadastrale (en m²) :
Surperficie totale du terrain (en m²) :

#### 8 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.8

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code et de l'obligation de respecter ces règles.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le code de l'urbanisme. **VOLTALIA GUYANE** 

67, impasse du Chevreteuille

97351 MATOURY Sigen: 452 146 905

Signature du (des) demandeur(s)

A Remire-Montjoly

Le: 18/05/2017

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périmètre protégé au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :  $\square$ 

<sup>8</sup> Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

<sup>-</sup> vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;

vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;

<sup>-</sup> vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;

<sup>-</sup> vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.



# Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme

# Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée

Vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national,...)¹ ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [art. L.111-4-1 du code de la construction et de l'habitation] . Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin

1) Pièces obligatoires pour tous les dossiers :

d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art A. 431-9 du code de l'urbanisme].

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Ø	PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
	PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
Ø	PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
V	PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
V	PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>V</b>	PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
Ø	PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier
$\checkmark$	PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>2</sup>	1 exemplaire par dossier

2)	Pièces à	ioindre	selon I	a nature o	ou la	situation	du pro	et:	
----	----------	---------	---------	------------	-------	-----------	--------	-----	--

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restaurat travaux exécutés à l'intérieur d'un bâtiment situé dans un secteur sauvegardé ou à l'intérieur titre des monuments historiques :	ion immobilière ou sur de d'un immeuble inscrit au
PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossiei
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restai un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble adossé à un im construction existante située dans un secteur sauvegardé, dans le champ de visibilité d'un r une zone de protection du patrimoine architectural urbain ou paysager, dans une aire de mise et du patrimoine ou dans un coeur de parc national :	meuble classé ou sur ur nonument historique, dar
PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Se renseigner auprès de la mairie

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager

Cin	etre projet en citue dens un accur de pere petional :	CONTRACTOR OF THE SECRETARION OF							
51 10	otre projet se situe dans un coeur de parc national :	1 ayamalaisa nas dasaisa							
U	PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si voi	Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :								
V	PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si voi	tre projet est susceptible d'affecter de manière significative un site Natura 2000 :								
	PC11-1. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R.431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	tre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'ass	ainissement non collec-							
	PC11-2. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R.431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	re projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :								
	PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	tre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisat	ion d'une étude :							
	PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	re projet nécessite un agrément :								
	PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	tre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à	préserver :							
	PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	re projet nécessite une étude de sécurité publique :								
	PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	re projet est tenu de respecter la réglementation thermique :								
	PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 111-20-1 et R. 111-20-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
Si vot	re projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers	:							
	PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
	tre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel c port de fonds en vue de leur chargement ou déchargement	ont accès les véhicules de							
	PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R 431-16 k du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
réhab	tre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt pilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L.512-6-1, de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé.								
	PC 16-4. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							
d'un	re projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée l lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation : étude des sols.								
	PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier							

logem un se réalis	re projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalis nents par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du cod cteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu ation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des	le de l'urbanisme] ou dans dans lesquels, en cas de
	fs sociaux [art. L. 151-15 du code de l'urbanisme]:  PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
en tenai minii	tre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'u nt lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion d male L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
	PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
de pla	re projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou d ancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements s ation préfectorale	e plus de 800m² de surface ociaux, et en l'absence de
	PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ne constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	ou une majoration du
	PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC20. <b>L'estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC21. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si voi en ca	us demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS s de PLU, justifiant que vous remplissez certains critères de performance énergétique :	ou des règles de gabarit
	PC22. <b>Un document attestant</b> que le projet respecte les critères de performance énergétique [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	PC23. <b>Un engagement</b> d'installer des équipements de production d'énergie renouvelable ou de pompe à chaleur [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet nécessite un défrichement :	
	PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	tre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	,
Ø	PC25. <b>Une justification du dépôt de la demande</b> d'autorisation d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vo	tre projet nécessite un permis de démolir :	
	PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir : PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'Annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si v	otre projet se situe dans un lotissement :			
	PC28. <b>Certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1er al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC29. <b>Certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22 -1b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :			
	PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain qui indiquent le nombre de m² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :			
	PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :			
	PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du pr	ojet :		
	PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si le	projet est soumis à la redevance bureaux :			
	PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
	Tarbarrion			
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document	t d'urbanisme :		
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	t d'urbanisme : 1 exemplaire par dossier		
Si le	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de			
Si voi	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du	1 exemplaire par dossier		
Si voi	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr	1 exemplaire par dossier		
Si voi	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants  PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R.	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier		
Si voi	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier		
Si vot comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique :		
Si vot comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier e 300 et 1 000 m² dans une 1 exemplaire par dossier ique :		
Si voi comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants  PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) : PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article	1 exemplaire par dossier  e 300 et 1 000 m² dans une  1 exemplaire par dossier  ique :  1 exemplaire par dossier		
Si voi comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants  PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) : PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier  e 300 et 1 000 m² dans une  1 exemplaire par dossier  ique :  1 exemplaire par dossier		
Si voi comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr une de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme] tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH): PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme] tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP): PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la	1 exemplaire par dossier  e 300 et 1 000 m² dans une  1 exemplaire par dossier  ique :  1 exemplaire par dossier  3 exemplaires		
Si voi comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]  Tre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entr nune de moins de 20 000 habitants PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]  Tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]  Tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH):  PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]  Tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP):  PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]  PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art.	1 exemplaire par dossier  e 300 et 1 000 m² dans une  1 exemplaire par dossier  ique :  1 exemplaire par dossier  3 exemplaires du dossier spécifique  3 exemplaires du dossier spécifique  document en tenant lieu		
Si voi comm	terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme] OU PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme] re projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entraune de moins de 20 000 habitants  PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]  tre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématograph PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]  tre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH):  PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 122-1 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]  tre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP):  PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]  PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]  us demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du	1 exemplaire par dossier  e 300 et 1 000 m² dans une  1 exemplaire par dossier  ique :  1 exemplaire par dossier  3 exemplaires du dossier spécifique  3 exemplaires du dossier spécifique  document en tenant lieu		

The second second				
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 111-4-1 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :				
	PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 111-1-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	us demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article	L.152-6 du code de l'urba-		
Sivo	PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées par l'article L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]. <b>tre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes »</b> :	1 exemplaire par dossier		
	PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Sivo	tre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :			
0	PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier		
Si vo	tre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :			
n	PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de	1 exemplaire par dossier		
	l'urbanisme]			
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
		8		
	s			



# ANNEXE Bordereau de dépôt des pièces jointes lorsque le projet comporte des démolitions

Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe

F	ièce	Nombre d'exemplaires à fournir
A1. Un plan de masse des constructions à d b) du code de l'urbanisme]	lémolir ou s'il y a lieu à conserver [Art. R. 451-2	1 exemplaire par dossier
A2. Une photographie du ou des bâtiments à	démolir [Art. R. 451-2 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossie

	Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si vot	re projet porte sur la démolition totale d'un bâtiment inscrit au titre des monuments hist	oriques :
	A3. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A4. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet porte sur la démolition partielle d'un bâtiment inscrit au titre des monuments h	istoriques :
	A5. Une notice expliquant les raisons pour lesquelles la conservation du bâtiment ne peut plus être assurée [Art. R. 451-3 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A6. Des photographies des façades et toitures du bâtiment et de ses dispositions intérieures [Art. R. 451-3 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A7. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte aux parties conservées du bâtiment [Art. R. 451-3 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vot	re projet porte sur la démolition d'un bâtiment adossé à un immeuble classé au titre des	monuments historiques
	A8. Des photographies faisant apparaître l'ensemble des parties extérieures et intérieures du bâtiment adossées à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
	A9. Le descriptif des moyens mis en œuvre pour éviter toute atteinte à l'immeuble classé [Art. R. 451-4 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier



(10)

# Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour les demandes de permis de construire et permis d'aménager

### Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet. Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous et n'oubliez pas de joindre le cas échéant les documents complementaires figurant au cadre 4. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables. Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

PC o	u PA Dpt Commune Année	Nº de dos	sier	
1 - Renseignements concerr	nant les constructions ou les a	aménageme	ents	
Surface taxable (1) totale <u>créée</u> de la ou d Surface taxable créée des locaux clos et d	être obligatoirement renseignées, que se construction(s), hormis les surfaces de stateouverts (2 bis) à usage de stationnement : es et tableau des surfaces taxables es à l'habitation	ationnement clos	es et couvertes (2bis) : .	124m²
Dont :		Nombre de logements créés	Surfaces créées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces créées pour le station- nement clos et couvert (2 bis)
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
N 197	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondair	ocaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)			
	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				
couvert.  Pour la réalisation de ces travaux, l Oui Non Si oui, lequel  Quelle est la surface taxable (1) exi	on principale, création d'un bâtimen pénéficiez-vous d'un prêt aidé (4)(5)(6) ? stante conservée?m². Ç locaux non destinés à l'habitation	?		
		Nombre c	réé Surfaces créé (1) hormis les s faces de statio nement closes couvertes (2 b	ur- créées pour le stationnement et clos et couvert
	ont la surface de vente est inférieure à		767/25	
400 m² (9) Total des surfaces créées, y comp	ris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexe			124	
Locaux artisanaux et leurs annex	es			
Entrenôte et hangare faisant l'ohiet d				

Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)  Dans les centres équestres :			
Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
	Surfaces ci	éées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)	Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)		
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)  1.3 - Autres éléments <u>créés</u> soumis à la taxe d'aménagement   Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :			
2 - Versement pour sous-densité (VSD) (14)			
Demandez à la mairie si un seuil minimal de densité (SMD) est institué dans le secteur de la commune où vous construisez.  Si oui, la superficie de la construction projetée est-elle égale ou supérieure au seuil minimal de densité (15) ? Oui ☐ Non ☐  Dans le cas où la surface de plancher de votre projet est inférieure au seuil minimal de densité, indiquez ici :  La superficie de votre unité foncière :			
3 - Pièces à joindre selon la nature ou la situation du projet :			
Pièces		exemplaires ournir	
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si votre	e terrain est un lot de	e lotissement :	
F1. Le certificat fourni par le lotisseur [Art. R. 442-11 2° alinéa du code de l'urbanisme]		aire par dos- sier	
Si votre projet se situe dans une commune ayant instauré un seuil minimal de densité et si vous			
F2. Le rescrit fiscal [article R. 331-23 du code de l'urbanisme]	1 exempl	aire par dos-	

## 4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exc l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	onération prévue à
F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficie l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	er de l'exonération prévue à
F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un s bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	sinistre et que vous pensez
F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'apatrimoine (19) :	rticle L. 524-6 du code du
F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1er août 2003	1 exemplaire par dossier

## 5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

18/05/2017

Nom et Signature du déclarant

GAUTIER LE MAUX pour SAUT DALLES ENERGIES GUYANE

VOLTALIA GUYANE

97351 MATOURY

Siren: 452 146 905